



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

## COMMUNE DE SAUBUSSE

- ✓ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de SAUBUSSE**  
Adresse : MAIRIE – 16 place Eugénie Desjobert – 40180 SAUBUSSE  
Téléphone : 05.58.57.70.38      Adresse électronique : [mairie@saubusse.fr](mailto:mairie@saubusse.fr)
  
- ✓ **Nom du correspondant : Margaux TASTET**  
Fonction : Coordinatrice du Service Périscolaire et Extrascolaire  
Adresse : MAIRIE – 16 place Eugénie Desjobert – 40180 SAUBUSSE  
Téléphone : 05.58.57.70.38 (Mairie)      Adresse électronique : [mairie@saubusse.fr](mailto:mairie@saubusse.fr)  
05.58.57.70.42 (ALSH)      Adresse électronique : [tap@saubusse.fr](mailto:tap@saubusse.fr)
  
- ✓ **Durée du PEDT : Septembre 2018 - Septembre 2021**

## SOMMAIRE

### PARTIE 1 : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE SEPTEMBRE 2014 A AOÛT 2018

I. LE PÉRIMÈTRE ET LE PUBLIC DU PEDT	p 2
II. LES PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ A L'ÉVALUATION	p 3
III. L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS INITIAUX DU PEDT	p 3
IV. L'ACTION AYANT PERMIS DE RÉPONDRE PLUS PARTICULIÈREMENT AUX OBJECTIFS FIXÉS	p 5
V. L'ANALYSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES	p 6
VI. LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION EN VUE DE LA NOUVELLE SIGNATURE	p 7

### PARTIE 2 : LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - 2018 / 2021

I. L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE	p 8
II. LE PÉRIMÈTRE DU PEDT	p 8
III. L'ÉTAT DES LIEUX	p 8
IV. LES PUBLICS CIBLES	p 13
V. LES PARTENAIRES DU PROJET	p 14
VI. LA GOUVERNANCE DU PEDT	p 14
VII. LES VALEURS PARTAGÉES	p 15
VIII. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT	p 15
IX. LA COHÉRENCE ENTRE LE PEDT ET LE PROJET D'ÉCOLE ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION GLOBALE	p 16
X. L'ARTICULATION ÉCOLE/ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	p 16
XI. L'ARTICULATION AVEC LES PROJETS / LES ACTIVITÉS/ LES ACTIONS PROPOSÉES DANS LES AUTRES TEMPS ET LES ESPACES DE VIE DE L'ENFANT	p 17
XII. LA PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE SUR UNE SEMAINE	p 17
XIII. LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DES FAMILLES AU PEDT	p 17
XIV. LE BILAN ANNUEL DU NOUVEAU PEDT	p 18
XV. L'ÉVALUATION	p 19

GLOSSAIRE

LISTE DES ANNEXES

# PARTIE 1 : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE SEPTEMBRE 2014 A AOÛT 2018

## **I – LE PÉRIMÈTRE ET LE PUBLIC DU PEDT**

**TERRITOIRE CONCERNÉ** : Commune de SAUBUSSE.

### **NOMBRE D'ENFANTS ET/OU JEUNES POTENTIELLEMENT CONCERNÉS, TRANCHES D'ÂGES :**

Le PEDT concerne uniquement les enfants scolarisés, ce qui représente pour l'année scolaire 2017/2018 :

MATERNELLE	PRIMAIRE
PS : 16	CP : 13
MS : 16	CE1 : 18
GS : 15	CE2 : 16
	CM1 : 18
	CM2 : 6

Effectif total d'enfants inscrits à l'école pour l'année 2017-2018 : 118.

### **MODE D'INSCRIPTION :**

- Le dossier d'inscription annuel : Pour faciliter les inscriptions multiples en début d'année : Péri-scolaire/ALSH/TAP, un dossier d'inscription unique a été mis en place.
- Accueil de Loisirs du Mercredi (durant la période scolaire uniquement) : Un calendrier d'inscription est remis aux parents deux semaines avant chaque période de vacances scolaires. Les familles disposent d'un délai d'une semaine pour compléter et retourner ce document auprès du coordonnateur des services péri-scolaires et extrascolaires. Les familles ont le choix des dates ainsi que de la fréquentation (journée ou demi-journée avec ou sans le repas).
- Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) revêtent un caractère facultatif et gratuit. Pour des raisons de sécurité, de taux d'encadrement et de qualité éducative, l'inscription aux ateliers s'effectue de vacances à vacances pour une séance (choix entre le mardi et le vendredi) ou pour les deux séances (mardi et vendredi).

**COMMUNICATION** : Les informations sont transmises aux familles par mail et par le biais de l'école via le cahier de liaison.

### **NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE CONCERNÉS** : 1 établissement :

Ecole Primaire "Les Cigognes" - 360 Route de Marenne - 40180 SAUBUSSE.

### **PÉRIODES DE LA JOURNÉE ET/OU DE LA SEMAINE QUI SERONT CONCERNÉES PAR LE PEDT :**

De Septembre 2014 à Août 2017 (semaine à 4.5 jours) :

- Lundi : de 7h30 à 8h35 – de 16h00 à 18h30.
- Mardi : de 7h30 à 8h35 - de 15h00 à 16h30 – de 16h30 à 18h30.
- Mercredi : de 7h30 à 8h35 – de 11h45 à 12h30 – de 12h30 à 18h30.
- Jeudi : de 7h30 à 8h35 – de 16h00 à 18h30.
- Vendredi : de 7h30 à 8h35 - de 15h00 à 16h30 – de 16h30 à 18h30.

De Septembre 2017 à Août 2018 (semaine à 4 jours) :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h30 à 8h20 – de 16h00 à 18h30.
- Mercredi (en période scolaire uniquement) : de 7h30 à 18h30.

**DURÉE DU PEDT** : 3 ans + 1 année de dérogation (2017-2018).

**DATE A LAQUELLE LA DÉROGATION A L'ORGANISATION SCOLAIRE A ÉTÉ ACCORDÉE** :

Le 12 Juillet 2017.

## **II – LES PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ A L'ÉVALUATION**

En 2016-2017, concernant les vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes Intercommunaux de SAINT-JEAN-DE-MARSACQ ont proposé deux réunions aux familles Sibusates afin d'évaluer le fonctionnement de chaque structure. Aucune famille n'a participé à ces deux réunions.

L'évaluation des services périscolaires et extrascolaires communaux s'est déroulée au cours du mois de Mars 2018.

Trois questionnaires ont été diffusés (*voir annexes 1, 2 et 3*) :

- 1 pour l'équipe d'animation
- 1 pour l'équipe enseignante
- 1 pour chaque famille dont les enfants sont scolarisés à Saubusse (le recto pour les parents, le verso pour les enfants).

L'objectif était de faire le bilan des rythmes scolaires après 3 années de fonctionnement et d'évaluer les services périscolaires et extrascolaires actuels.

## **III – L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS INITIAUX DU PEDT**

**Les objectifs initiaux** du PEDT sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes.
- Promouvoir l'égalité des chances et l'accès aux activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, etc.
- Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes.
- Proposer des activités de loisirs et du temps libre en respectant les rythmes des enfants.
- Développer l'apprentissage de la citoyenneté.
- Permettre à l'enfant d'accéder à l'autonomie individuelle.
- Développer les capacités sociales et de communication des enfants.

**LES OBJECTIFS DU PEDT EVALUÉS** :

Deux objectifs ont été retenus pour cette évaluation :

- ✓ **Promouvoir l'égalité des chances et l'accès aux activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, etc.**
- ✓ **Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes.**

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires par la collectivité, à titre gratuit, a permis aux enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient pas pu découvrir par ailleurs.

Le fonctionnement (de vacances à vacances) est un bon repère pour les enfants. C'est aussi un bon rythme pour la variété des ateliers.

La structuration de l'offre éducative s'est construite dans un premier temps avec les parcours "imposés". L'idée était que chaque enfant accède à 3 ou 4 domaines d'activités proposés par période (selon l'âge). Les objectifs recherchés étant la découverte, l'enrichissement des connaissances et de la personnalité, le développement des talents, la créativité et la prise d'initiative. De plus, ce fonctionnement a permis aux animateurs d'avoir un meilleur suivi du travail de l'enfant et ainsi mener à bien les projets, les actions engagées.

Les différents intervenants qualifiés, les enseignants et les bénévoles sont venus compléter l'offre éducative proposée par l'équipe d'animation. Toutefois, ces interventions étaient plus nombreuses lors de la mise en place de la réforme. Le dispositif a occasionné des coûts de fonctionnement importants, lesquels devaient être rationalisés.

Le lien école, périscolaire et extrascolaire s'est lui aussi renforcé grâce à des projets communs.

### Exemples d'animations mises en place :

- **Sports** : initiation au rugby, au golf, à la sarbacane, à la pétanque, à la pêche, à la gymnastique, jeux de ballon, jeux coopératifs et d'opposition, découverte de divers styles de danses.
- **Arts** : initiation à la musique, au chant, au théâtre, à la photo, activités manuelles en tout genre (peinture, modelage, mosaïque, etc...), lecture, initiation au cirque, arts visuels.
- **Numérique** : stop motion, initiation à la photo, création d'un blog.
- **Culture** : initiation au gascon, visite de la Maison de l'Oralité et du Patrimoine à Capbreton, participation au Carnaval du village, découverte du village et du patrimoine
- **Citoyenneté** : organisation et participation au concours d'affiches sur les droits de l'enfant au niveau local, initiation aux gestes de premier secours.

L'offre éducative s'est également développée avec la création d'un accueil de loisirs le Mercredi, dans les locaux du Groupe scolaire, et l'organisation d'ateliers durant la pause méridienne.

### LES OBJECTIFS N'AYANT PAS ÉTÉ TRAITÉS ET LES RAISONS :

Nous avons pris la décision d'évaluer essentiellement deux objectifs sur les sept initiaux ; leur cadre étant beaucoup trop général et notre fonctionnement ayant évolué, il nous était donc difficile de les évaluer dans leur ensemble.

Par ailleurs, la thématique des jeunes n'a pas été abordée. Nous avons concentré nos actions essentiellement sur les enfants scolarisés à l'école de Saubusse (3-11 ans). Les jeunes (collégiens et lycéens) n'ont pas été associés à nos actions par manque de méthode, de communication et de moyens.

## **IV – L’ACTION AYANT PERMIS DE RÉPONDRE PLUS PARTICULIÈREMENT AUX OBJECTIFS FIXES**

### LE PROJET « NUMÉRIQUE »

#### FACTEURS DE REUSSITE

Au cours du Comité de Pilotage de Juin 2015, la mairie et l’équipe enseignante ont émis le souhait de collaborer ensemble sur des projets communs.

Le projet de création d’un blog/journal a été retenu comme projet principal. Le but recherché par les deux parties étant de donner aux familles des informations sur le temps scolaire et périscolaire. Les animations « Création d’un logo pour mon école » et « Réalisation d’un clip vidéo » ont été rajoutées afin de diversifier les activités proposées.

Ce projet « Numérique » a été mené sur l’année scolaire 2015-2016 en partenariat avec la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud. Grâce au financement qu’elle nous a apporté, le contenu des Temps d’Activités Périscolaires s’est vu enrichi avec la mise à disposition de ressources matérielles (prêt de tablettes, achat de matériel) et humaines (intervenants extérieurs).

Ce projet a permis d’améliorer la communication entre les différents acteurs : les familles, les élus, l’équipe enseignante et les animateurs. Il a également mis en valeur le travail effectué par l’équipe d’animation et les enfants.

#### DIFFICULTÉS MISES EN ÉVIDENCE

La réalisation d’un tel projet a mis en évidence deux difficultés :

- Le budget : Ce projet a été possible grâce au partenariat passé avec la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud. Le budget alloué a permis d’améliorer la qualité des activités proposées : intervenants qualifiés dans les domaines spécifiques (numérique et jeux), matériels (tablettes et jeux de sociétés).
- Le temps nécessaire à la mise en place d’un projet : L’animateur référent du projet a bénéficié de temps de concertation (écriture du projet, bilan, évaluation), et de temps de préparation (activités) pour pouvoir proposer un programme cohérent auprès des enfants.  
Ce travail a eu des conséquences en termes financiers puisqu’il représente un coût supplémentaire pour la collectivité.

### CRITÈRES OBSERVÉS A TRAVERS LES DIFFÉRENTS MOYENS D’ÉVALUATION

#### ENQUÊTE AUPRÈS DES ENFANTS :

Seuls les enfants du CP au CM2 (6/11 ans) ont répondu au questionnaire.

1. Activités proposées :  
42 % des enfants sondés ont aimé les activités proposées  
54 % les ont trouvées moyennes  
4 % ne sont pas satisfaits
2. Activités préférées :  
31 % des enfants sondés ont préféré l’activité Logo  
19 % ont préféré la sensibilisation à Internet  
62 % ont préféré le One Vision  
19 % ont préféré le Blog

- |   |   |
|---|---|
| 3. <u>Animateurs</u> :                  | 77 % des enfants sont très satisfaits des animateurs et intervenants                                      |
| 4. <u>Nombre d'enfants par groupe</u> : | 38 % des enfants sont satisfaits du nombre d'enfants par groupe<br>59 % trouvent qu'il y a trop d'enfants |
| 5. <u>Avis Général sur le projet</u> :  | 58 % des enfants ont aimé le projet   |

### AVIS DES ANIMATEURS :

Les animateurs ont apprécié de travailler sur un projet à long terme : ils se sont sentis plus investis, ont collaboré avec les intervenants extérieurs, les partenaires, et ont eu la possibilité de mettre en avant leurs compétences.

Toutefois, les animateurs ont trouvé que pour certaines activités les groupes étaient trop importants malgré un strict respect du taux d'encadrement. Par exemple, dans le cadre du blog, il était difficile de dégager un petit groupe pour aller interviewer un adulte.

### BILAN DU PROJET

On peut noter que le projet « Numérique » a été bien perçu par l'ensemble des acteurs et des partenaires. Les échanges entre l'école et l'équipe d'animation ont permis la création de futurs projets communs.

## V – L'ANALYSE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

### CE QUI FONCTIONNE ET QUE L'ON SOUHAITE RECONDUIRE

- ⇒ **La mise en place d'actions communes** : la réforme des rythmes scolaires a permis d'améliorer les échanges avec les différents acteurs, notamment grâce la mise en place d'un coordonnateur périscolaire et extrascolaire. De ce fait, plusieurs temps de discussions ont été engagés entre les différentes parties pour échanger sur les futures actions, les réajuster si nécessaire, et les évaluer. La complémentarité entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire a créé un élan de solidarité entre les différents acteurs, de mieux communiquer et de comprendre les fonctions et les difficultés rencontrées par chaque partie.
- ⇒ **L'Accueil de Loisirs du Mercredi** : ce service de proximité mis en place depuis la rentrée 2017, montre une volonté municipale d'offrir aux familles un service diversifié et de qualité. Le personnel encadrant et les activités proposées sont très appréciées des parents et des enfants. Le choix de l'inscription (en journée, en demi-journée avec ou sans le repas) permet de répondre aux besoins de garde des familles.
- ⇒ **La diversité des activités** : les activités proposées sont axées sur plusieurs thématiques afin de permettre aux enfants d'élargir leurs champs de découverte et d'avoir des activités éducatives, ludiques et variées.
- ⇒ **Disposer d'une équipe permanente** permet d'avoir une stabilité, de créer une cohésion, de faciliter la gestion des plannings, la communication et le travail d'équipe. Le fait que les animateurs interviennent quotidiennement et de façon permanente sur la structure scolaire (ATSEM, accueil périscolaire, restauration scolaire) renforce la qualité du travail d'équipe. Les animateurs connaissent le fonctionnement et les lieux. De ce fait les échanges avec la municipalité, les enseignants, et les familles en sont facilités. Mais, avant tout et surtout, ils connaissent les enfants.

- ⇒ **Les ateliers organisés durant la pause méridienne** ont remporté un franc succès auprès des enfants. Ils souhaiteraient que cette initiative se poursuive l'année prochaine mais que les ateliers soient plus récurrents ; actuellement, les animations se déroulent une fois par semaine selon l'âge : le mardi pour les 7-10 ans, et le vendredi pour les 4-6 ans.
- A compter de la rentrée de septembre 2018, les enfants de 3 ans seront intégrés au groupe des maternelles. Actuellement, cette tranche d'âge ne participait pas aux ateliers en raison du temps de sieste. Nous décalerons l'heure du repos de 15 minutes afin qu'ils puissent intégrer ces ateliers.

### CE QUI POURRAIT FAVORISER L'AMELIORATION DU PEDT

- ⇒ **Aménager des plages horaires pour améliorer le travail d'équipe** : l'équipe souhaiterait que des temps de préparation soient établis afin de tester les activités avant de les proposer aux enfants, et de travailler en équipe sur des projets.
- ⇒ **Ouvrir l'Accueil de Loisirs du Mercredi vers l'extérieur** : améliorer l'offre éducative en organisant des activités intégrant soit des bénévoles d'associations du territoire, soit des intervenants extérieurs, et en utilisant le train comme moyen de transport.

## **VI – LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION EN VUE DE LA NOUVELLE SIGNATURE**

- Poursuivre la complémentarité entre les différents acteurs qui interviennent auprès des enfants
- Elargir notre champ d'actions en intégrant soit la petite enfance, soit les jeunes.
- Améliorer la communication avec l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeune intercommunaux de SAINT JEAN DE MARSACQ (communication entre structures et à destination des familles).
- Poursuivre la complémentarité entre le PEDT et le projet école.

⇒ *Les Compte-rendu des trois réunions de Comité de pilotage : voir annexes n° 4,5 et 6*



## **PARTIE 2 : LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL - 2018 / 2021**

### **I – L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Au cours de l'année 2017, l'Accueil de Loisirs de Saubusse a connu un changement important dans son fonctionnement : le passage à la semaine de 4 jours.

En juin 2017, une réunion de réflexion mairie, école, et parents d'élèves a ouvert le débat sur l'organisation de la semaine scolaire mise en place en 2016-2017 et a abouti à la demande suivante, validée en conseil d'école : le retour à la semaine de 4 jours.

Après avoir obtenu l'accord de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'organisation du temps scolaire a dû être modifiée pour la rentrée scolaire 2017/2018.

### **II – LE PÉRIMÈTRE DU PEDT**

La commune a la compétence périscolaire et extrascolaire (pour la période scolaire uniquement). Une convention de partenariat a été signée avec l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes intercommunaux de Saint Jean de Marsacq, pour accueillir les enfants et les jeunes durant les vacances scolaires.

### **III – L'ÉTAT DES LIEUX**

#### **LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

1 établissement : Ecole Primaire "Les Cigognes" - 360 Route de Marenne - 40180 SAUBUSSE.

Pour l'année scolaire 2017/2018 :

- Effectif total : 118
- Niveau maternel : 47 enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés.
- Niveau élémentaire : 71 enfants de 6 à 11 ans sont scolarisés

MATERNELLE	PRIMAIRE
PS : 16	CP : 13
MS : 16	CE1 : 18
GS : 15	CE2 : 16
	CM1 : 18
	CM2 : 6

Pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Effectif total : 126
- Niveau maternel : 46 enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés.
- Niveau élémentaire : 80 enfants de 6 à 11 ans sont scolarisés

MATERNELLE	PRIMAIRE
TPS : 3	CP : 15
PS : 10	CE1 : 13
MS : 17	CE2 : 19
GS : 16	CM1 : 16
	CM2 : 17

### ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

#### ➤ L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (MATIN ET SOIR) :

- **Récépissé de déclaration DDCSPP :** N° 0400294AP000117-E01
- **Publics accueillis :** La structure accueille les enfants scolarisés au sein du Groupe Scolaire « Les Cigognes », âgés entre 3 et 10 ans.
- **Fréquentation moyenne :**
  - Matin : 17
  - Soir : 34
- **Horaires :** Durant la période scolaire, les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis :
  - Le matin : de 7h30 à 8h20.
  - L'après-midi : de 16h à 18h30.
- **Tarifs :** Délibération des tarifs périscolaires – Conseil Municipal du 26 Juin 2018 (*voir annexe 7*).
- **Locaux :** L'accueil du matin et du soir se déroule dans la salle de garderie et/ou dans la cour de récréation, les jours de beau temps.
- **L'encadrement :** Le choix de la commune de s'engager dans l'élaboration d'un PEDT lui permet de bénéficier, pour une durée transitoire de 3 ans, d'un assouplissement des règles d'encadrement. Soit :
  - 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
  - 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

L'accueil périscolaire est assuré par 2 agents qualifiés le matin, et au minimum 3 animateurs qualifiés le soir.

○ **Le fonctionnement :**

\* L'accueil du matin : Au cours de cet accueil, les enfants ont la possibilité de jouer avec des jeux de société, de construction, de lire, de dessiner, etc. Les agents sont attentifs à l'accompagnement individuel de chaque enfant, aux réveils difficiles, etc.

\* L'accueil du soir :

➤ Le goûter : Les enfants goûtent à leur rythme, dans une ambiance calme. Les agents veillent aux règles d'hygiène. Des petits jeux sont proposés avant de partir soit à l'étude, soit à la garderie.

➤ Après le goûter (deux possibilités) :

→ Les primaires (6-11 ans) font leurs devoirs en étude surveillée. Les agents veillent à son bon déroulement. Les enfants travaillent à leur rythme.

→ Les autres enfants ont la possibilité soit de faire des activités proposées par les animateurs, soit ils peuvent jouer seuls ou en groupe. Des jeux et des jouets sont mis à leur disposition.

➤ **L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI :**

En vue du décret concernant le « Plan Mercredi », la commune souhaite proposer à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, un accueil de loisirs à forte ambition éducative. Ce projet tient compte de la place du Mercredi comme temps de relâche dans la semaine : il veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

○ **Récépissé de déclaration DDCSPP** : N° 0400294CL000117-17-M01

○ **Publics accueillis** : La structure accueille les enfants scolarisés au sein du Groupe Scolaire « Les Cigognes », âgés entre 3 et 10 ans.

○ **Fréquentation moyenne** : 19

○ **Horaires** : L'accueil de loisirs fonctionne les Mercredis, de 7h30 à 18h30, en période scolaire uniquement.

○ **Tarifs** : Délibération des tarifs de l'Accueil de Loisirs du Mercredi – Conseil Municipal du 25 août 2017  
(voir annexe 8).

○ **Locaux** : L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux du Groupe Scolaire. Les salles utilisées sont : la salle de garderie, la cour de récréation, le restaurant scolaire, la salle informatique, la bibliothèque, la salle de motricité, la salle de repos, la classe des PS/MS

○ **L'encadrement** : Il est assuré au minimum par 3 animateurs qualifiés (BPJEPS, Bafa, Cap Petite Enfance).

○ **Le fonctionnement** : Les enfants sont accueillis en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

L'accueil du matin et le départ du soir se fait aux horaires suivants :

➤ Matin : entre 7h30 et 9h30 / Soir : entre 16h30 et 18h30.

Pour les inscriptions en demi-journées, les enfants peuvent être amenés et récupérés sur les créneaux suivants :

➤ Accueil et départ du midi : entre 11h45 et 12h15.

➤ Accueil et départ de l'après-midi : entre 13h15 et 13h45.

○ **Journée type :**

- 07h30 - 9h30 : Accueil des enfants et des familles
- 09h30 -10h00 : Temps libre encadré
- 10h00 -11h45 : Activités
- 11h45 -12h15 : Accueil et départ du midi ou Temps libre encadré
- 12h15 -13h15 : Repas
- 13h15 -13h45 : Accueil et départ de l'après-midi
- 13h45 -14h15 : Sieste pour les petits / Temps calme pour les autres
- 14h15 -15h45 : Activités
- 15h45 -16h00 : Temps libre encadré
- 16h00 -16h30 : Goûter
- 16h30 -18h30 : Accueil des familles / Départ des enfants

○ **Les activités :**

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs, de découverte et relèvent de thématiques diversifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice. Elles sont ponctuées de sorties. Des projets sont également organisés en commun avec l'école et/ou le territoire.

Les plannings des activités sont élaborés lors d'une réunion de préparation. Puis, ils sont envoyés aux familles avant chaque vacance scolaire afin que les parents et les enfants en prennent connaissance. Ils sont également affichés à la garderie.

**ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE :**

➤ **L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'ESPACE JEUNES INTERCOMMUNAL DE SAINT-JEAN-DE-MARSACQ :**

- **Récépissé de déclaration DDCSPP :** N° 0400103CL000216

- **Horaires :** De 7h30 à 18h30.

○ **Publics accueillis :** La structure accueille les enfants résidant sur les communes de Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-De-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Josse et Saubusse.

**Tranches d'âges :**

- ALSH : 3-10 ans
- Espace Jeunes : 11 à 16 ans

○ **Locaux :** L'accueil de loisirs comporte 3 salles d'activités (1 pour les – de 6 ans, 1 pour les + de 6 ans et 1 pour l'espace jeune), une salle de psychomotricité, un bureau, une cuisine, un dortoir, une salle de rangement, une cour extérieure, le restaurant scolaire, la cour de l'école primaire.

○ **L'encadrement** : Les enfants sont encadrés par du personnel municipal qualifié et diplômé (BPJEPS, BAFD, BAFA, CAP petite enfance). Cette équipe est renforcée à certaines périodes par des stagiaires et des saisonniers. Le nombre d'animateurs est défini selon le nombre d'enfants inscrits afin de respecter le taux d'encadrement en vigueur.

○ **Le fonctionnement et les tarifs** : voir règlement intérieur et tarifs de l'Accueil de Loisirs Intercommunal de Saint-Jean-de-Marsacq (*voir annexe 9*).

Les enfants sont accueillis en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

L'accueil des enfants a lieu le matin de 7H30 à 9H30 et le départ se fait entre 16H30 et 18H30.

Le départ et/ou l'arrivée des enfants est également possible avant et après le repas, soit de 11H50 à 12H et de 13H à 13H30.

### **LES ÉQUIPEMENT SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS SUR LA COMMUNE :**

- 1 Fronton
- 1 Agorespace (table de ping-pong, basket-ball, football, hand-ball)
- 1 Court de tennis
- 1 Trinquet et 1 salle annexe
- 1 Salle des fêtes
- 1 Aire de Jeux
- 1 Bibliothèque municipale

### **LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE :**

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>⇒ Un territoire peu étendu permettant aux enfants et aux familles des déplacements courts et qui ne nécessite pas de transports scolaires par bus.</p> <p>⇒ Une équipe d'animation permanente sur la structure scolaire qui connaît le fonctionnement, les lieux et les enfants.</p> <p>⇒ Il y a beaucoup d'échanges entre la Mairie et l'école ; cette entente permet l'organisation de projets communs.</p>	<p>⇒ Manque de moyens de transports pour organiser des sorties.</p>

## IV – LES PUBLICS CIBLES

### NOMBRE D'ENFANTS ET DE JEUNES :

Depuis 2014, l'accent est porté sur l'aménagement des temps de l'enfant entre 3 et 10 ans présent au sein du groupe scolaire « Les Cigognes ».

Suite à l'évaluation réalisée et après avoir recueilli l'avis des partenaires, la volonté pour le PEDT 2018-2021, est de mener des actions auprès des 0-18 ans, avec de la transversalité (école, périscolaire et extrascolaire).

### ÂGES CONCERNÉS :

#### ○ Les enfants de 0 à 3 ans :

Sur la commune, nous recensons 6 assistantes maternelles pouvant accueillir des enfants de moins de 3 ans. Elles peuvent accueillir de 1 à 4 enfants simultanément à leur domicile. Elles se réunissent tous les jeudis matins sur la commune afin de se retrouver, d'échanger et de proposer aux enfants des ateliers en commun.

#### ○ Les enfants de 3 à 11 ans :

La commune de Saubusse met en place pour les enfants de 3 à 11 ans, un service d'accueil périscolaire (matin et soir), et un accueil extrascolaire le mercredi en période scolaire. Un partenariat avec l'accueil de loisirs intercommunal est proposé pour les vacances scolaires (fermeture aux vacances de Noël et une semaine fin Août).

#### ○ Les enfants de 11 à 18 ans :

Les pré-adolescents de 11 à 15 ans fréquentent le collège de Saint Geours de Marenne, les jeunes de 15 à 18 ans le lycée de Saint-Vincent-de-Tyrosse ou le lycée de Borda à Dax. Un espace jeune intercommunal à Saint-Jean-de-Marsacq est ouvert durant les vacances scolaires (fermeture aux vacances de Noël et au mois d'août).

### MODALITÉ DE PARTICIPATION DES ENFANTS :

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

○ Accueil périscolaire (matin et soir) : Les enfants ont le choix de participer à différentes activités proposées par les animateurs ou bien jouer seul ou en groupe.

○ Ateliers à la pause méridienne : Des activités sont organisées après le temps de restauration :

- les mardis de 12h45 à 13h20 pour les 6-10 ans,
- les vendredis de 12h45 à 13h20 pour les 3-5 ans.

L'équipe d'animation annonce les 2 thèmes proposés par tranches d'âges en début de période. Si l'enfant souhaite y participer, il s'inscrit auprès de l'animateur référent de l'activité. A tout moment, ils ont la possibilité d'annuler leur participation, ou de changer

○ Accueil périscolaire (les Mercredis) : Une demi-journée par période, les enfants ont la possibilité de choisir leur activité. Sur le planning, ce temps s'appelle « Je choisis mon activité ».

Au préalable, une concertation est réalisée 15 jours avant avec les enfants, lors d'un temps calme, afin d'échanger sur leurs propositions. L'animateur est présent pour réguler le débat, répondre aux questions des enfants, et définir si les activités peuvent être mises en place ou non. La séance se termine par un vote. L'activité ayant reçu le plus de suffrage sera proposée lors de cette demi-journée.

De plus, durant l'Accueil de Loisirs, des activités, des jeux sont organisées afin de permettre aux enfants d'être acteurs et auteurs de leur temps libre, de développer l'éducation à la citoyenneté et de sensibiliser au "vivre ensemble " contribuant à l'intégration de l'enfant dans la société.

## **V – LES PARTENAIRES DU PROJET**

### INSTITUTIONNELS :

- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes.
- La Caisse d'Allocation Familiale des Landes.

### ASSOCIATIFS :

- Aucune participation du milieu associatif.

### SERVICES MUNICIPAUX / COMMUNAUTAIRES :

- Les Élus.
- Le Personnel Communal : le coordonnateur des services périscolaires et extrascolaires, l'équipe d'animation.
- La Communauté de Commune Marenne Adour Côte Sud, Service Enfance-Jeunesse.
- L'équipe de Direction de l'Accueil de Loisirs de Saint-Jean-de-Marsacq.

### PARENTS :

- Les Représentants des parents d'élèves.
- Les Familles (ayant les enfants scolarisés ou non).

## **VI – LA GOUVERNANCE DU PEDT**

Le comité de pilotage est composé de Mr le Maire de Saubusse, Mr l'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, les représentant des parents d'élèves, l'équipe enseignante, le coordonnateur des services périscolaires et extrascolaires, un technicien de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud, les représentants des institutions (DDCSPP, CAF, EDUCATION NATIONALE...).

Ce comité de pilotage a pour rôle de participer à l'élaboration du PEDT, de l'enrichir et de formuler des propositions. Il se réunit en moyenne 2 à 3 fois par an. Il permet d'échanger avec tous les acteurs afin de pouvoir faire évoluer la politique enfance-jeunesse de la commune.

Tous les partenaires en lien avec le PEDT sont amenés à proposer de nouvelles actions ou des pistes de réflexion pouvant améliorer les qualités des différents temps de l'enfant, lors des réunions PEDT.

### Les Correspondants :

Correspondant élu :  
Nom : Jean-Michel YVORA  
Fonction : 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Adresse mail : [mairie@saubusse.fr](mailto:mairie@saubusse.fr)  
Tel : 05.58.57.70.38

Coordonnateur du PEDT :  
Nom : TASTET Margaux  
Fonction : Coordinatrice des Services Périscolaires et  
Extrascolaires  
Adresse mail : [tap@saubusse.fr](mailto:tap@saubusse.fr)  
Tel : 05.58.57.70.38

## Articulation avec les dispositifs existants :

Le PEDT s'appuie sur des dispositifs mis en place sur la Communauté de communes Maremne Adour Côte sud. Les projets proposés sont co-construits avec les enseignants donc en lien, en complémentarité avec le projet d'école.

## **VII – LES VALEURS PARTAGÉES**

La commune est membre de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud et partage les valeurs du projet éducatif communautaire :

- la prise en compte de tous les jeunes enfants,
- la lutte contre les inégalités et les discriminations,
- le respect de soi, des autres, de l'environnement,
- l'exercice des droits et des devoirs des enfants et des jeunes,
- le respect des principes de laïcité,
- la mise en place d'activités éducatives qui permettent l'épanouissement moral et physique de l'enfant et du jeune et sa prise d'autonomie (créativité, projets personnels ou collectifs),
- l'accompagnement des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens actifs et responsables (faciliter l'expression, l'implication dans la vie locale...).

## **VIII – LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT**

*(Extrait de la circulaire du 20 mars 2013)*

« L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service d'éducation et en complémentarité avec lui. »

## LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS :

- Poursuivre la complémentarité entre les différents acteurs qui interviennent auprès des enfants.
- Améliorer la communication avec l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunes de Saint-Jean-de-Marsacq.

## LES PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- 1) Faire découvrir le milieu associatif (mise en place d'un passeport sport/culture).
- 2) Mettre des passerelles entre la petite enfance et enfance (ex : cuisine/bibliothèque, le mercredi).
- 3) Travailler sur les modes de communication avec l'Accueil de Loisirs et l'Espace jeunes de Saint-Jean-de-Marsacq.
- 4) Faire du lien / Mettre des projets en commun avec Saint-Jean-de-Marsacq.
- 5) Mettre en place des actions autour de la citoyenneté (ex : conseil municipal des jeunes).
- 6) Organiser un projet intergénérationnel (ex: avec l'association du 3ème âge du village ou échanges avec un EHPAD autour d'un projet commun).



## **IX – LA COHÉRENCE ENTRE LE PEDT ET LE PROJET D'ÉCOLE ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION GLOBALE**

### **ORGANISATION ET CONCERTATION :**

La réforme des rythmes scolaires a permis de renforcer le partenariat entre la Commune et l'Education Nationale. La qualité et la diversité des animations sont le résultat de cette entente.

- Des temps de discussion réguliers entre les personnes référentes (coordonnateur périscolaire et extrascolaire / directrice du groupe scolaire) permettent en amont, de réfléchir aux futurs projets. Ces échanges servent aussi à réajuster les actions lorsqu'elles sont en cours, et à les évaluer une fois le projet terminé.
- L'équipe enseignante est présente lors de tous les Comités de Pilotage. De même, le coordonnateur des services périscolaires et extrascolaires est invité à tous les conseils d'école.
- L'équipe d'animation est en lien permanent avec le corps enseignant.

### **DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DES PROJETS PARTAGES :**

Le coordonnateur des services périscolaires et extrascolaires et la directrice du Groupe Scolaire se réunissent à la fin du mois de juin. En fonction des fiches actions et des axes du projet d'école, plusieurs propositions d'animations communes sont soumises.

Ensuite, au cours d'une réunion de préparation, le coordonnateur communique à son équipe, les actions retenues et leurs contenus. Les animateurs se positionnent sur celles qu'ils souhaitent exploiter.

Le coordonnateur, la directrice du groupe scolaire et l'animateur référent échangent régulièrement sur l'avancement du projet. Un bilan est réalisé à terme afin de connaître le ressenti de chaque partie.

## **X – L'ARTICULATION ÉCOLE / ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

La commune en partenariat avec la Communauté de Communes de Marenne Adour Côte Sud et l'équipe enseignante, a mis en place un projet autour du « Numérique » pour l'année 2015/2016, durant les Temps d'Activités Périscolaires.

La mairie et l'équipe enseignante avaient émis le souhait de collaborer ensemble sur des projets communs lors du Comité de Pilotage de Juin 2015. Le projet de création d'un blog/journal a été retenu comme projet principal. Le but recherché par les deux parties étant de donner aux familles des informations sur les temps scolaires et périscolaires. Les animations « Création d'un logo pour mon école » et « Réalisation d'un clip vidéo » ont été rajoutées afin de diversifier le programme d'activités.

Au cours de l'année 2016/2017, dans le cadre de la Kermesse de l'école et à la demande de l'équipe enseignante, les enfants avec la participation de l'intervenant « Théâtre », ont créé plusieurs scénettes pendant les Temps d'Activités Périscolaires. La représentation a eu lieu le Samedi 2 Juillet 2017 en présence des familles.

Pour l'année 2017/2018, l'équipe d'animation a travaillé en collaboration avec le corps enseignant, pendant la pause méridienne et l'accueil de loisirs du Mercredi, autour de 3 projets :

- Fête de l'Hiver : création d'un sapin, décoration du réfectoire des grands et du préau couvert.
- Saint-Patrick : atelier cuisine autour des spécialités irlandaises.
- Kermesse de l'école : décoration de la scène.

## **XI – L’ARTICULATION AVEC LES PROJETS / LES ACTIVITÉS/ LES ACTIONS PROPOSÉES DANS LES AUTRES TEMPS ET LES ESPACES DE VIE DE L’ENFANT**

A l’heure actuelle aucun lien n’existe entre les temps périscolaires/extrascolaires, et les activités extrascolaires proposées par le milieu associatif.

Néanmoins, l’équipe d’animation souhaite pour les 3 années à venir, créer du lien avec le milieu associatif de Saubusse.

## **XII – LA PRÉSENTATION DE L’ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SUR UNE SEMAINE**

JOURS HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
7H00-7H30	Famille	Famille	Famille	Famille	Famille	Famille	Famille
7H30-8H20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil de Loisirs Périscolaire De Saubusse 7H30-18H30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		
8H30-12H00	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement		
12H00-13H20	Pause Méridienne	Pause Méridienne		Pause Méridienne	Pause Méridienne		
13H30-16H00	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement		
16H00-18H30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		
18H30-20H00	Famille	Famille	Famille	Famille			

## **XIII – LES MODALITÉS D’INFORMATION ET DE PARTICIPATION DES FAMILLES AU PEDT**

Le Projet Educatif Territorial fait l’objet d’une co-construction avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre. Les représentants des parents d’élèves sont invités à chaque réunion. Une convocation est envoyée par voie postale ou par mail. Au cours du mois de mars 2018, un questionnaire à l’attention des familles sibusates ayant les enfants à l’école, a permis de recueillir des indicateurs sur le fonctionnement et la gestion concernant les services périscolaires et extrascolaires actuels.

Une fois le PEDT terminé, une information sera communiquée aux familles. Elles pourront en récupérer un exemplaire par mail à la demande, ou le télécharger sur le site internet de la commune.

Après les élections des parents d’élèves, les nouveaux représentants seront invités à participer aux réunions du COPIL.

## XIV– LE BILAN ANNUEL DU NOUVEAU PROJET

Le Comité de Pilotage se réunira en moyenne entre 2 et 3 fois par an pour établir le bilan de l'année écoulée et commencer l'évaluation du PEDT.

Des temps d'évaluations seront programmés afin de mesurer l'écart entre le projet et la réalité des actions, mais également entre les objectifs visés et les objectifs atteints. Différentes personnes participeront à l'évaluation : les enfants, les familles, l'équipe d'animation, les enseignants, et les élus.

Pour cela, il convient de définir des critères d'évaluation qu'ils soient qualitatifs (sur les comportements, l'épanouissement des enfants) ou quantitatifs (taux de fréquentation, coût...) en référence aux objectifs du PEDT.

### ⇒ QUE CHERCHE-T-ON GLOBALEMENT À OBSERVER ? (CRITÈRES) :

- ✓ La fréquentation des différents temps d'accueils (périscolaires et extrascolaires).
- ✓ La satisfaction des enfants et des familles.
- ✓ L'épanouissement de l'enfant.
- ✓ La motivation de l'enfant.
- ✓ La présence d'un lien entre les objectifs du PEDT et ceux du projet d'école.
- ✓ Les relations entre les partenaires.
- ✓ L'opinion des enfants, des parents, des enseignants, des animateurs et des élus.
- ✓ La pertinence des actions, des projets mis en place.

### ⇒ COMMENT MESURER CONCRÈTEMENT CES OBSERVATIONS ? (INDICATEURS) :

<i>QUANTITATIFS</i>	<i>QUALITATIFS</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>✗ le nombre d'enfants présents lors des différents temps d'accueils (périscolaires et extrascolaires),</li><li>✗ le nombre de projets partagés mis en place,</li><li>✗ le nombre d'activités, de domaines abordés</li><li>✗ le nombre de réunions de préparation,</li><li>✗ le nombre de projets/d'actions finalisés,</li><li>✗ le nombre de familles et d'enfants satisfaits et insatisfaits des services.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ la fatigue de l'enfant, de l'enseignant, de l'animateur,</li><li>✗ les types de relation entre partenaires</li><li>✗ les activités sont adaptées au public</li><li>✗ les freins</li><li>✗ le respect du budget</li><li>✗ la diffusion des informations</li><li>✗ la diversification des activités</li></ul>

La synthèse des réponses nous permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte des éventuelles problématiques.

## **XV- L'ÉVALUATION**

Notre démarche d'évaluation sera basée sur les critères suivants :

- La participation des partenaires.
- Le traitement des objectifs initiaux du PEDT : sont-ils atteints ou non ? pourquoi ?
- Les actions mises en place afin d'atteindre les objectifs.
- L'analyse des informations recueillies : ce qui fonctionne bien, ce qu'on souhaite poursuivre ou reconduire, ce qui pourrait favoriser l'amélioration du PEDT.
- Les perspectives retenues pour faire évoluer et/ou compléter le projet en vue de la nouvelle signature.

## GLOSSAIRE

- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
- BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.
- BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales.
- COFIL : Comité de Pilotage.
- DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.
- PEDT : Projet Educatif Territorial.
- TAP : Temps d'Activités Périscolaires.
  
- PS : Petite Section.
- MS : Moyenne Section.
- GS : Grande Section.
- CP : Cours Préparatoire.
- CE1 : Cours Elémentaire 1<sup>ère</sup> année.
- CE2 : Cours Elémentaire 2<sup>ème</sup> année.
- CM1 : Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année.
- CM2 : Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année.

## LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Le questionnaire de l'équipe d'animation.
- ANNEXE 2 : Le questionnaire de l'équipe enseignante.
- ANNEXE 3 : Le questionnaire familles-enfants.
- ANNEXE 4 : Compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du COPIL (23 Janvier 2018).
- ANNEXE 5 : Compte-rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion du COPIL (24 Avril 2018).
- ANNEXE 6 : Compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du COPIL (5 Juillet 2018).
- ANNEXE 7 : La délibération des tarifs périscolaires – Conseil Municipal du 26 Juin 2018.
- ANNEXE 8 : La délibération des tarifs de l'Accueil de Loisirs du Mercredi – Conseil Municipal du 25 août 2017.
- ANNEXE 9 : Le règlement intérieur et les tarifs de l'Accueil de Loisirs Intercommunal de Saint-Jean-de-Marsacq.